

Alain Rouaud

Pour une histoire des Arabes de Djibouti, 1896-1977*

Vers 1900, alors que Djibouti (Gabûti, Gibûti) commençait à peine à surgir de la pierraille, un Français installé dans la ville adressait à un correspondant métropolitain une carte postale représentant des Yéménites. À la plume sergent-major, d'une écriture administrative, il avait tracé ces mots : « Tu vois, il y a de tout ici, même des Arabes »¹.

De fait, et à l'instar de nombreuses régions du monde, une communauté yéménite s'est implantée à Djibouti dès sa fondation et a constitué depuis lors une des « ethnies » composant sa population. Confrontée aux sociétés somali (soomaali) et afar ('afar)², sociétés de nomades partiellement en voie de sédentarisation, et à celle des colonisateurs faite de commerçants, d'administrateurs et de militaires, peu enracinés, elle s'est forgée une personnalité nouvelle, pétrie de « yéménité » mais profondément marquée aussi par des traits sociaux et religieux propres aux éléments qui la composent. Née avec la colonisation française et placée en position d'intermédiaire entre les Français et les Africains, elle a accédé à la prospérité,

* Je remercie vivement MM. Abass Othman et Marc Fontrier d'avoir accepté de lire ces pages et de m'avoir suggéré d'heureuses corrections.

1. Document particulier.

2. *Transcriptions et appellations*. Pour les mots arabes, afar, somali qui n'ont pas de forme admise en français (d'usage officiel à Djibouti), des transcriptions simplifiées — invariables — ont été retenues.

Avant l'unification des Yémen en 1990 sous le nom de République du Yémen, il était d'usage d'appeler « Sud-Yémen » ou « Yémen du Sud » les territoires d'Arabie du Sud occupés par les Britanniques au XIX^e siècle (Colonie d'Aden [l'Adan] et États protégés de l'arrière-pays) et devenus en 1968 la République populaire et démocratique du Yémen (1968-1990). Les expressions « Nord-Yémen » et « Yémen du Nord » désignaient les territoires regroupés par les *imâm* zaydi pour former le Royaume mutawakkili du Yémen (1920), lui-même devenu la République arabe du Yémen (1962-1990). À Djibouti, se sont succédé, avec des extensions territoriales croissantes, le Territoire d'Obock (« l'Obockie », 1862) et la Côte française des Somalis (CFS, 1896) devenue en 1967 le Territoire français des Afars et des Issas (TFAI) puis en 1977, la République de Djibouti. Le Somaliland et la Somalia sont d'anciens territoires respectivement britannique (1885) et italien (1889) qui ont été réunis en 1960 pour former la République de Somalie.

une prospérité qui a pesé sur les rapports qu'elle a entretenus avec les sociétés autochtones et conditionné son attitude face à l'évolution du statut de la colonie.

Peu nombreuse dans l'absolu, la communauté arabe yéménite de Djibouti s'offre pourtant à la curiosité du chercheur par ces caractéristiques comme un exemple significatif, d'une part de colonie arabe établie au sein d'une société africaine multi-ethnique et musulmane et, d'autre part, de groupe relais entre le colonisateur et le colonisé. On pense par analogie à la position occupée par les Indiens dans certaines possessions britanniques. En 1977, les données changent : Djibouti accède à l'indépendance et les Yéménites de Djibouti deviennent des Djiboutiens. Nos considérations s'arrêteront à cette date.

Ces lignes ne prétendent pas traiter le sujet mais seulement le présenter et poser quelques jalons pour son étude. Il ne m'échappe pas que son intérêt n'apparaîtra clairement ni aux historiens de la période coloniale, peu impliqués dans l'histoire des « indigènes » eux-mêmes, ni aux Djiboutiens trop attachés à une histoire plus encore ethnique que patriotique qui minimise le rôle des Arabes, ni même à ces derniers qui pensent souvent aujourd'hui que leur intégration à la nation djiboutienne passe par une fusion silencieuse. Celui qui, dans le futur, entreprendrait cependant de se pencher sérieusement sur les Arabes de Djibouti devra non seulement approfondir les points évoqués ici mais aussi en étudier d'autres qui ont été délibérément laissés de côté, notamment tout ce qui concerne la « préhistoire » de la présence yéménite dans ces parages.

Les questions les plus intéressantes me semblent être les suivantes. Quelle a été la trame historique des relations que les Yéménites ont entretenues avec l'administration française, les Européens, les Somali et les Afar ? Quelle a été la spécificité de leur comportement face aux principaux événements vécus par le pays depuis 1896 : la prise de possession de l'intérieur, la lutte contre la traite, la guerre italo-éthiopienne (1935-1936), le blocus de la CFS par les Britanniques (1941), le ralliement à la France libre (1942), la Loi-cadre (1956), le référendum de 1958 et le maintien du *statu quo*, la création du TFAI (1967) et l'indépendance (1977) ? Quelle a été également leur attitude face aux événements importants qui se sont déroulés au Yémen (chute de l'*imâmat* au Nord, 1962 ; guerre de libération, indépendance et avènement d'un régime marxiste au Sud, 1968-1970), en Somalie (indépendance, 1960), en Éthiopie (insurrection érythréenne ; révolution, 1974-1975). Comment ont-ils réagi encore au développement du nationalisme arabe et des revendications des Somali et des Afar ? Le fait que les émigrés se soient fixés très près de la mère patrie a-t-il conditionné certains traits de leur histoire ou de la vie de leur communauté ? Quelle a été la vraie mesure de l'interdépendance de Djibouti et d'Aden (Adan) ? Comment a fonctionné dans le détail le système des *sarandj* et des *muqaddam* (voir *infra*) ? Etc.

Il n'existe à ce jour aucune étude spécifique sur les Yéménites. Tous les ouvrages consacrés à Djibouti les mentionnent et soulignent l'importance de leur rôle économique mais n'évoquent qu'exceptionnellement leur yéménité — ils sont une fois pour toutes « les Arabes » — ou la spécificité de leurs modes de vie et de leurs comportements sociaux. Dans ces textes, récits de voyageurs ou de colons, ils ne sont en outre jamais envisagés comme un groupe faisant partie intégrante de l'échiquier ethnique du pays, mais comme des *étrangers* vivant en marge, comme des émigrés. Pourtant, et nous y reviendrons, ils constituent la plus ancienne communauté de la ville. Au demeurant, ces informations sont éparées, fragmentaires et répétitives. Quoique décevantes, elles devront être collectées avec soin. Leur nombre n'est pas si grand que l'entreprise soit insensée.

En plus de ces maigres matériaux publiés, existent quelques sources iconographiques. Si les albums de photographies, assez nombreux, sont muets sur les Yéménites, les premières cartes postales, elles, livrent des données, modestes mais vivantes, notamment sur le costume et les activités. On y voit des Yéménites dansant, travaillant dans leurs jardins d'Ambouli (Himboli) et s'activant au port. Quelques documents particuliers fournissent des renseignements exceptionnels sur les populations, donc sur les Arabes. La carte ethnique de la ville de Djibouti, par exemple, dressée peu avant l'indépendance d'après les travaux de la Mission d'identification des populations du TFAI³ nous montre l'implantation des « Arabes ». Naturellement, les fonds d'archives, et spécialement ceux de la Côte française des Somalis conservés à Aix-en-Provence, contiennent des données très dispersées en quête desquelles il faudra partir au fur et à mesure de l'ouverture des fonds à la consultation. Les sources orales aussi seront utiles. La communauté atteint aujourd'hui son siècle d'existence, mais les mémoires peuvent remonter loin et leurs contenus se révéler précieux.

La compréhension de la communauté yéménite de Djibouti passe également, à l'évidence, par une bonne approche de l'histoire des populations somali et afar qui, seule, permettra d'expliciter les relations inter-ethniques, les apports réciproques, etc., mais aussi par une connaissance suffisante de la société yéménite, de son histoire, du phénomène de l'émigration et des principales colonies dispersées dans le monde. Il n'est pas exclu que sur ces derniers points une documentation utile soit maintenant disponible au Yémen. Ces grilles explicatives devront être constamment et simulta-

3. Cette mission menée autour de 1970 avait pour but de déterminer quelles populations pouvaient être considérées comme véritablement « djiboutiennes » dans la perspective d'enrayer l'afflux de Somali dans le territoire et de justifier que le pouvoir soit confié aux Afar. Les résultats chiffrés de ces travaux, dont j'ai personnellement constaté sur place — à Tadjoura, à Obock et à Loyada — le sérieux, n'ont finalement jamais été publiés pour des raisons d'opportunité politique (voir Bibliographie : *Carte ethnique*).

nément sollicitées et superposées pour servir à l'explication la plus satisfaisante possible des faits constatés à Djibouti et de leur dimension historique.

La naissance de la colonie yéménite

Un mot sur l'émigration yéménite et ses multiples aspects. Le Yémen, grâce au climat de ses hauts plateaux, salubre et exceptionnellement favorable à l'agriculture pour la région, peut faire vivre une population dense. Mais, en retour, un seuil est vite atteint : celui au-delà duquel la démographie excède le nombre d'habitants que peut nourrir une économie stagnante. Tant que, jusqu'à une époque très récente, les gouvernements n'envisageaient pas de pallier cet état de surpopulation relative par des programmes de développement, le seul remède fut l'émigration. La misère se conjugait parfois avec la nécessité de fuir les persécutions ou tout simplement avec le goût de l'aventure ou du lucre.

En fait, l'histoire de l'émigration yéménite a commencé avec le Yémen. Dès avant l'islam, ses habitants fréquentèrent l'Afrique et le reste de la péninsule Arabique. Convertis à l'islam, ils participèrent aux conquêtes musulmanes les plus lointaines, de sorte que, à tort ou à raison, des individus ou des groupes, d'une extrémité du monde musulman à l'autre, se disent aujourd'hui, avec fierté, d'ascendance yéménite.

Le désert du Rub' al-Khâli contraint le Yémen à regarder la mer. Les vecteurs privilégiés de l'émigration, qu'elle soit d'origine intérieure ou côtière, devaient être fatalement les grandes routes maritimes de l'océan Indien. Leurs escales et leurs terminus donnèrent naissance à autant de colonies qui essaimèrent ensuite vers l'intérieur des terres. Les vents, les courants et la configuration des côtes imposent aux boutres trois directions : au nord la mer Rouge, en face et au sud l'Afrique orientale, à l'est le monde indien et l'Extrême-Orient. Les Yéménites formèrent ainsi des communautés en Égypte, au Hedjaz, au Soudan, en Éthiopie, en Somalie, à Zanzibar, etc. Au XVIII^e siècle, ils se dirigèrent surtout vers l'Inde et l'Insulinde, y précédant de peu les Européens dont l'installation créera des conditions favorables au développement de leurs colonies.

En 1850, l'ouverture de lignes régulières de vapeurs en mer Rouge avec transbordement en Égypte, et plus encore l'inauguration du canal de Suez en 1869 facilitèrent les départs et ouvrirent de nouveaux horizons (les États-Unis, l'Europe, l'Indochine⁴, etc.). Aden et Djibouti, escales de la voie impériale des vapeurs, devinrent les plaques tournantes de ces mouvements migratoires. L'avion n'ouvrit aucune nouvelle destination, mais les départs et les allées et venues en furent facilitées. Les Yéménites

4. Venue de Djibouti ou d'Aden sur les navires de la compagnie des Messageries Maritimes, une petite communauté a subsisté au Vietnam jusqu'en 1975.

s'expatrièrent plus nombreux, leurs femmes les rejoignirent moins exceptionnellement et ils gardèrent plus de contacts avec la mère patrie. Avec le développement des richesses pétrolières enfin, ils s'installèrent par centaines de milliers dans les pays de la péninsule Arabique.

Il est à remarquer qu'Aden a été un pôle important d'attraction pour l'émigration interne à la sphère yéménite. Sous l'emprise britannique, cette ville a en effet connu un développement spectaculaire. Sa prospérité, pour artificielle qu'elle fût, a attiré les Nord-Yéménites de la région s'étendant d'Aden à Taïz (Ta'izz), et les Sud-Yéménites des États tribaux de l'*hinterland*. Parfois ces travailleurs ne venaient que pour une saison, pour les travaux agricoles, et rentraient ensuite chez eux avec leurs gains, d'autres s'installaient à demeure, d'autres encore repartaient aussitôt pour une destination qui était parfois Djibouti, si proche. Dans les années 1950, ces Yéménites émigrés, 'Adani d'adoption, étaient 50 000, supplantant en nombre les 'Adani de souche. Cette communauté d'Aden a servi de réservoir régulateur à l'émigration vers Djibouti. Notons incidemment que si Aden attirait des Yéménites de l'intérieur du Yémen pour les rejeter ensuite vers Djibouti, la ville attirait aussi des Somali venu du Somaliland et peut-être pour certains — ce serait à vérifier — de la Côte française des Somalis.

Parmi les destinations possibles, le candidat au départ se déterminait pour un pays où un parent ou un contribute, déjà établi, pourrait l'aider en l'introduisant dans la branche professionnelle où lui-même avait percé : ainsi les Ḥakmi allaient à Djibouti et y étaient maraîchers ou marins, les Humûm, à Aden où ils entraient au service de la maison Besse, etc.

Comment s'est formée la communauté yéménite de Djibouti ? La fréquentation séculaire des côtes de l'actuelle République de Djibouti — et en priorité le littoral afar avec Tadjoura (Tagorri), le golfe d'Aden avec Zayla' (Seylac) — par les marins, trafiquants d'esclaves et négociants yéménites, circonstancielle et sporadique, ne constituait pas un mouvement migratoire et n'aboutit à la formation d'aucune colonie avant que la France, en occupant effectivement Obock (Hayyu) sur la rive nord du golfe de Tadjoura, en pays afar, ne crée un pôle d'attraction stable. Le « Territoire d'Obock » se dota immédiatement de quelques habitants yéménites signalés par les voyageurs.

Djibouti succéda à Obock par la volonté d'un homme, Léonce Lagarde, commandant d'Obock depuis 1884 (puis gouverneur), qui souhaitait fonder une véritable colonie munie d'une capitale et d'un port. Tirée du néant, Djibouti a été créée de toute pièce sur la rive sud du golfe. En 1892, la ville naissante deviendra officiellement le chef-lieu administratif de la colonie, elle-même baptisée en 1896 « Côte française des Somalis et dépendances ».

À ses débuts, mis à part quelques installations de fortune dues aux commerçants grecs, arméniens, indiens, yéménites et européens venus d'Obock, ou directement installés à Djibouti, l'endroit était désert et n'était

visité qu'épisodiquement par des nomades somali issa (Ciise). En fait, les puits les plus proches étaient à Ambouli et la piste caravanière aboutissait à Khor Ambebo, quelques kilomètres à l'ouest. Les photographies et cartes postales de l'époque montrent des étendues pierreuses hérissées, çà et là, de quelques lourdes constructions qui dominent des huttes somali. Une jetée s'avance vers la mer, aux côtés de boutres échoués dans la vase.

Mais la nouvelle ville, qui en 1893 comptait moins de 100 Européens et 1 200 « indigènes », Afar, Somalis et Arabes mêlés, prit progressivement figure. Les récits des voyageurs rendent compte de son expansion constante et font mention de la part que les « Arabes » y prirent. Début 1897, Poncins (1898) constatait que la ville ne se composait encore que de « quelques maisons bâties en chaux et madrépores [et] d'un village somali assez peuplé ». Les Issa — qui se considéreront plus tard comme les seuls vrais Djiboutiens — n'étaient alors qu'une infime minorité, même parmi les Somali, qui comptaient de nombreux Gadaboursi (Geedabuursi).

Mais, la même année, un événement déclencha une brusque croissance urbaine. Décidée depuis 1894, la construction de la voie ferrée de Djibouti à Addis Abeba devait commencer en octobre : il fallait préparer l'hébergement des techniciens qui allaient venir de France ainsi que les installations de base. Poncins, qui repasse à Djibouti quelques mois plus tard, trouve alors la ville saisie par la fièvre d'édifier. « Les constructions nouvelles s'élèvent sur le sable désert », écrit-il, « chacun se presse à faire une ou plusieurs maisons [...]. En octobre 1897, on construit toujours. » Et, comme pour expliquer qu'il ait été possible en un tel lieu de bâtir si vite et de bâtir tout court, il ajoute : « D'Aden sont venus des maçons qui gagnent de l'argent. » Ces quelques mots signalent lapidairement la présence des Yéménites et le mobile qui les a poussés à s'expatrier.

C'est effectivement par une activité dans laquelle ils excellent au pays, la construction, que les Yéménites sont entrés dans l'histoire de Djibouti. Ces maçons, réunis aux commerçants, formèrent le premier noyau d'une communauté à laquelle s'adjoindront tous ceux que la prospérité naissante de la nouvelle ville attire. Cette masse de travailleurs venait à propos fournir à la colonie une main-d'œuvre que ni les nomades, ni d'hypothétiques colons que ces arpents de désert ne séduisaient guère (le nombre des Européens ne dépasse le cap des 1 000 qu'en 1898) ne pouvaient lui procurer. Dès avant 1900, les « Arabes » furent reconnus comme une composante à part entière de la population et prirent place aux côtés des Français, des « Étrangers » (Grecs, Arméniens, etc.), et de ceux que l'on nommait alors les « Indigènes », Somali et Afar étant à cette époque considérés indistinctement. Dès 1901, les Yéménites obtinrent un terrain pour bâtir une mosquée en dur (Angoulvant & Vignéras 1902 : 243).

Un autre visiteur, Vignéras, témoigne de l'importance prise par les « Arabes ». En 1900, remarque-t-il, « Djibouti compte en fait de commerçants, hôteliers, restaurateurs ou boulangers, 27 Français, 29 Grecs, 1 Arménien, 192 Arabes, Indiens ou indigènes » (Vignéras 1900b). Sachant

par ailleurs que les Indiens étaient peu nombreux et que les « indigènes » n'affectionnaient guère les activités énumérées ci-dessus, il est possible d'affirmer que la grande majorité des négociants était alors déjà composée d'Arabes.

En 1902, le même auteur évalue le nombre des Arabes à 2 000, et précise qu'il augmente jour après jour. Il ajoute encore qu'ils acquièrent des concessions foncières (Angoulvant & Vignéras 1902 : 145) et que les membres d'une même tribu ont tendance à monopoliser les emplois d'un même secteur professionnel. Il brosse d'eux un portrait élogieux : « Intelligents et d'un caractère simple, aimant l'autorité et une justice même sévère, les Arabes ont accepté sans murmurer nos mœurs administratives ; ils ne demandent qu'une seule chose : le respect de leur religion et de leurs coutumes » (*ibid.* : 144). Les très rares « colons » européens (et les futurs coopérants, leurs héritiers) appelés à vivre à Djibouti porteront toujours sur les Arabes ce même jugement stéréotypé qui n'est que le positif de l'opinion défavorable qu'ils se font des Afar et des Somali. En 1899 déjà, un journaliste local écrit au sujet de ces derniers : « Le travail régulier répugne aux enfants de la brousse ! »⁵.

Relevons d'emblée la particularité qui distingue la colonie yéménite de Djibouti de ses sœurs d'Insulinde ou d'Afrique orientale. À la différence de celles-ci, elle ne doit pas son existence et, partant, son importance et sa cohésion, à l'amplification d'un courant d'émigration ancien, mais à l'apparition brusque de circonstances favorables à sa formation et à son développement. En un mot, les Yéménites sont venus à Djibouti avec le colonisateur, à cause de sa présence et des possibilités qu'elle se révélait lui offrir.

Un point fondamental reste à éclaircir : l'administration coloniale a-t-elle encouragé l'immigration de la main-d'œuvre yéménite, voire procédé à son recrutement direct ou bien s'est-elle contentée de bénéficier passivement de ce surplus d'hommes que le Yémen a depuis toujours déversé sur les régions limitrophes lorsque celles-ci en avaient besoin ? Il faudra l'établir et décrire éventuellement les rôles joués par les représentants français à Aden et à Hodeïda (Al-Hudayda). Quoi qu'il en soit, un système privé de recrutement a fonctionné très tôt, tel qu'il s'est perpétué longtemps en d'autres lieux et tel qu'il a été connu dans la quasi-totalité des colonies yéménites du monde.

B. Keller (1951) a décrit sommairement ce système en le voyant fonctionner depuis Madagascar. Les premiers Yéménites arrivèrent à Majunga dès 1904, soit à l'époque où la communauté yéménite de Djibouti prenait son essor. Le recrutement était réalisé pour le compte de sociétés de batelage ou de navigation opérant dans l'océan Indien et la mer Rouge et dont la branche djiboutienne se chargeait de la prospection de la main-d'œuvre. Pour ce faire, elle envoyait au Yémen un agent recruteur yéménite

5. *Djibouti, journal franco-éthiopien*, 7, 18 mars 1899.

qui convainquait le plus souvent des membres de sa propre tribu de le suivre à Djibouti. Là, ceux qui trouvaient à s'embaucher au port ou ailleurs se fixaient, les autres poursuivaient leur route vers Madagascar ou vers d'autres destinations. Au cours d'une tournée ultérieure, le recruteur distribuait aux familles restées au pays les gains réalisés par les émigrés. Après la Seconde Guerre mondiale, Aden se substitua à Djibouti dans la fonction de relais, et c'est l'agent des Messageries Maritimes dans cette ville qui y supervisa dès lors le travail des recruteurs et les transferts de fonds.

Tout, et spécialement les développements du conflit de 1937 dont il sera rapidement question ci-dessous, montre que Djibouti était alimenté en main-d'œuvre par ce système et confirme le rôle central de compagnies telles que les Messageries Maritimes. À propos de cette compagnie, il serait curieux d'expliquer son succès auprès des Yéménites. Il semble en effet qu'il ait existé une véritable histoire d'amour entre elle et les émigrés : « J'ai toujours entendu les Arabes [d'Insulinde] parler, avec prédilection, des paquebots de la compagnie française des Messageries Maritimes » écrit déjà Van den Berg en 1886⁶.

Ce système de recrutement se prolongeait sur place par une organisation du travail qui consistait à éviter tout rapport direct entre employeurs et employés⁷. C'est un intermédiaire, le *muqaddam* ou *sarandj*⁸, qui plaçait la main-d'œuvre et la payait, organisait les tours de travail et de repos, décidait des bonifications de salaire ou des licenciements. Les travailleurs et les patrons, dépendant de ses services, acceptaient son rôle et le rémunéraient. Il serait intéressant de démontrer méticuleusement les mécanismes de l'ensemble de cette organisation jusqu'à en mettre au jour ses probables assises tribales.

Aspects démographiques

Lorsque le siège de l'Administration fut officiellement transféré d'Obock à Djibouti, le millier de Yéménites que comptait la ville encore embryonnaire n'y étaient connus que sous l'appellation générique d'« Arabes ». Pourtant, à l'exception de quelques Soudanais reconnus comme tels et de quelques Syro-Libanais, le plus souvent assimilés aux Européens parce qu'ils étaient chrétiens, tout Arabe de Djibouti était en fait un Yéménite. Cette colonie déjà constituée n'allait cesser de croître en conservant son

6. VAN DEN BERG (1886 : 125). Sur le rôle qu'ont joué à une époque plus récente les recruteurs, voir SWANSON (1979 : 56-59).

7. Sur le fonctionnement d'une organisation semblable à Aden, cf. GAVIN (1975 : 59-60 *sq.*).

8. Les deux termes, aux formes diverses (l'Administration française utilise souvent *sarandj*), désignent des fonctions de responsabilité de niveau variable notamment à bord des navires traditionnels. Voir GROSSET-GRANGE (1993 : 121-123).

caractère urbain : les Yéménites installés dans l'intérieur ne seront jamais que des individualités.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations glanées dans les diverses tentatives de dénombrement et d'évaluation de la population du cercle de Djibouti⁹ qui permettent de mettre en relief cette croissance. Aucune opération *sérieuse* de recensement n'ayant jamais eu lieu, tous ces chiffres sont des évaluations contestables d'autant plus difficiles à établir et à interpréter que les Arabes ne sont pas toujours distingués des autres « autochtones » ou « indigènes »¹⁰. Tels quels, ils permettent cependant de dégager certains enseignements. La colonne de droite indique en pourcentage l'importance de la population yéménite par rapport à la totalité de la population non-européenne. Il est malheureusement exclu de pouvoir distinguer les différentes identités qui ont pu être celles des Yéménites, à savoir : sujets britanniques de la Colonie d'Aden, sujets des États protégés d'Arabie du Sud (il y en avait plus d'une vingtaine en 1930), sujets français naturalisés, sujets ottomans pour la période antérieure à 1918, sujets du royaume mutawakkili après 1920, etc.

<i>Années</i>	<i>Total de la population non-européenne</i>	<i>Yéménites</i>	<i>%</i>
1900	8 à 10 000	2 000	20 à 25
1906	5 153	2 576	49
1911	12 840 ?	2 762	21,51 ?
1921	8 008	3 366	42,03
1927	8 815	4 000	45,37
1936	12 896	4 083	31,44
1946	15 500	5 620	36,25
1947	17 000	5 500	32,35
1951	25 908	6 077	23,45
1957	34 000	7 000 ?*	20,58 ?
1961	35 000	7 500 ?*	21,42
1967	51 900	8 000*	15,41
1977	120 000	18 000 ?	15 ?

* Dont 3 000 Français.

La progression démographique est constante. Mais on observe un tassement pendant la décennie qui précède la Seconde Guerre mondiale. La raison en est probablement que l'Érythrée, où les Italiens recrutaient

9. Voir, sur le sujet, le méritant article de P. AUGUSTIN (1974), dont le contenu est utilisé ici.
10. L'utilisation ou la non-utilisation des termes « indigène » ou « autochtone » pour désigner les Arabes (mais aussi les Somali ou les Afar) renvoie à l'éternelle question : qui est Djiboutien ? Les Yéménites semblent avoir été considérés parfois comme « indigènes », mais jamais comme « autochtones » !

alors des *'askari* et des ouvriers pour les grands travaux qu'ils avaient entrepris, faisait concurrence à Djibouti. À l'inverse, alors que la population autochtone augmente peu entre 1936 et 1946, la communauté yéménite passe de 4 083 à 5 620, soit une augmentation de 37,64 %. Elle pourrait être le fait, pendant la guerre, de l'intensification des échanges commerciaux avec le Yémen. Isolée par les Italiens et les Britanniques, la colonie reçut alors en effet de ce pays une part importante de son ravitaillement.

Après 1945, si la communauté continue dans l'absolu à s'étoffer, cette augmentation est désormais moins imputable à l'émigration qu'à l'accroissement naturel. La stagnation du nombre des Yéménites non français, donc d'arrivée récente, semblerait le confirmer. C'est à cette date que Djibouti a cessé d'être un lieu d'émigration, conformément à l'évolution générale de l'émigration yéménite.

Dans l'ensemble du monde, en effet, l'émigration yéménite, autrefois dirigée vers les pays sous domination coloniale et à économie traditionnelle marque le pas car elle a dû s'adapter aux nouvelles conditions créées par la décolonisation. Les nouveaux pôles d'attraction dans la région sont désormais l'Arabie et les États du Golfe qui offrent des salaires assez élevés à une main-d'œuvre non spécialisée. Bien que Djibouti ait connu plus longtemps un statut colonial, la précarité de sa situation politique autant que la fragilité et les limites de son économie ont dissuadé les Yéménites de continuer à y émigrer. Enfin, les événements survenus au Yémen même ont influé sur leur comportement migratoire. Au Nord-Yémen, la chute de l'*imâmat* en 1962, la fin de la guerre civile en 1970 et un début de développement capitaliste ralentissaient les départs et renforçaient même le courant de retour qui avait toujours existé. Au Sud-Yémen, la république populaire proclamée en 1970 arrêta l'émigration après l'ultime vague de départs provoquée par l'indépendance de 1967.

Si l'on examine maintenant la proportion que les Yéménites ont représentée à différentes époques par rapport à la population totale « indigène », on constate qu'elle croît jusque dans les années 1930¹¹, puis décroît régulièrement : vite stabilisée autour de 40 %, après avoir frôlé 50 %, elle tombe à 30 % après la Seconde Guerre mondiale, à 20 % vers 1960, puis à 15 % à la veille de l'indépendance. Pour l'année 1911, toutefois, l'évaluation de la population totale étant probablement excessive, la proportion des Yéménites n'est que de 21,51 %. Il faut certainement la corriger à la hausse.

Ce renversement du rapport démographique n'est pas imputable au ralentissement de l'émigration en provenance du Yémen que je viens d'évoquer, mais à l'accroissement considérable des autres composantes de la population de Djibouti. La ville avait en effet peu à peu attiré à elle

11. Jusque vers 1920, on rencontre l'affirmation non étayée que le pourcentage des Arabes serait de 80 %.

les nomades de l'arrière-pays somali : des Issa, certes, mais aussi des membres des autres clans somali, des Gadaboursi, des Isaq (Isaaq) et même quelques Darod (Darood), qui avaient afflué d'Éthiopie, du Somaliland britannique, voire de la Somalia italienne. Cette marée, grossie d'un petit contingent afar, et de quelques éthiopiens, noya progressivement les Yéménites.

Si les Yéménites perdirent ainsi leur prééminence numérique, ils n'en demeurèrent pas moins longtemps le *groupe* ethnique le plus important à Djibouti-ville car les nouveaux venus ne formèrent pas de communauté homogène. En 1947, par exemple, avec 5 500 personnes, ils étaient aussi nombreux que l'ensemble des Somali non issa (ou « allogènes », c'est-à-dire les Isaq, les Darod, les Gadaboursi, etc.), comptaient 1 000 individus de plus que les Issa et dominaient nettement les 1 500 Afar (les Européens étaient alors 2 000). Quelques années plus tard, le flux somali modifia ces proportions au détriment des Arabes. En 1959, les Isaq/Darod arrivaient en tête avec 23,8 %, suivis des Issa (17,3 %), des Arabes (16,1 %), des Gadaboursi (9,7 %) et des Afar (5 %) (Thompson & Adloff 1972 : 48). En 1967, les Arabes ne précédaient plus que les Afar (décidément peu attirés par la ville de Djibouti), dans un rapport de 2 pour 1.

Soulignons que si la vague somali submergea démographiquement les Yéménites, elle ne nuisit pas globalement à leurs affaires même si quelques groupes acquirent peu à peu, autour d'activités économiques, une cohésion plus ou moins menaçante pour les positions yéménites : les Issa autour des emplois du port, les Gadaboursi comme ouvriers ou soldats, les Isaq comme commerçants. Les nouveaux venus ne firent aucune concurrence à leurs compétences et offrirent même à leurs entreprises, notamment commerciales, un champ d'activité élargi.

Origines des émigrés

Que les Yéménites soient venus par Aden ne signifie pas qu'ils aient tous été 'adani, nous l'avons souligné. Aden n'a joué qu'un rôle d'antichambre et de plaque tournante tout comme Djibouti, d'où certains émigrés repartaient. Ceux qui restèrent à Djibouti venaient de toutes les régions du Nord-Yémen, ou des territoires britanniques d'Arabie du Sud. L'appartenance de la quasi-totalité des émigrés à l'école juridique musulmane shâfi'i suggère qu'ils étaient plus précisément originaires de cette côte et des moyens plateaux du pays qui ont depuis des temps immémoriaux alimenté l'émigration. L'étude statistique de la communauté confirmerait, probablement, les premières observations que voici.

Parmi les groupes tribaux massivement représentés, on relève les Hakmi qui sont originaires de la côte aride du Nord-Yémen, entre Cheikh Saïd (Shaykh Sa'îd) et Dhubâb. C'est au *shaykh* d'une de leurs fractions que des négociants français achetèrent la lagune de Cheikh Saïd en 1868

avec l'intention d'en faire une colonie¹². Si le projet ne se concrétisa pas, les Ĥakmi n'en prirent pas moins, nombreux, le chemin de Djibouti. Tous s'installèrent dans le village d'Ambouli, à quatre kilomètres de la ville, le marquant à tel point de leur présence que tout Arabe y résidant est réputé être Ĥakmi. Ils y auraient introduit les palmiers et aménagèrent les jardins maraîchers qui fournissent encore la presque totalité de la modeste production agricole du pays, bien qu'après 1960 la spéculation immobilière ait cantonné leur extension. Agriculteurs ingénieux et laborieux, les Ĥakmi étaient aussi pêcheurs et constituaient en partie les équipages des boutres. Ayant conservé entre eux l'usage de leur parler, ils formaient une entité au sein de la communauté. La précarité de leurs moyens d'existence faisait qu'ils ne suscitaient la jalousie ni des Somali ni des Afar. Parmi les autres tribus côtières représentées : les Machlihi et les Banu Zîd de la région de Moka (Al-Mukhâ').

À part la côte, les régions de forte émigration vers Djibouti étaient la Maṇṭaqa I-wuṣṭa' et le peuplé rebord montagneux peuplé de tribus yâfa'i qui sépare les deux Yémen. Les originaires de cette dernière zone sont connus à Djibouti sous l'appellation de Baydâni, qu'ils soient ou non natifs de la ville de Baydâ'. Steffen (1979, II : 26-27), étudiant en 1975 le district de Turba ash-Shamâ'itayn, qui appartient à cette région, présente un tableau intéressant concernant les émigrés de « courte durée »¹³ :

<i>Destination des émigrants</i>	<i>%</i>
Arabie saoudite	57
Sud-Yémen	23
<i>Djibouti</i>	10
USA	3
Égypte	2
Abu Dhabi, Libye, Éthiopie	
Soudan, Angleterre	(chaque) 1

Environ 10 700 habitants de Turba ont émigré, soit une moyenne de 12,5 % de la population totale, proportion qui s'élève même à 40 % dans l'une des *'izla* (subdivision administrative). Pointages faits, il apparaît que près de 1 400 d'entre eux vivent à Djibouti.

Le Sud-Yémen, à démographie plus faible que le Nord, a participé plus modestement à l'émigration vers Djibouti, d'autant que les destinations préférentielles de ses habitants sont restées longtemps l'Inde et

12. Le pittoresque de l'épisode a suscité l'intérêt et engendré quelques travaux qui se dégagent difficilement de la petite histoire. Une des contributions les plus récentes est l'article de C. VERLOX (1991).

13. Il est traditionnel de distinguer des émigrants de longue et de courte durée, les premiers ne revenant généralement pas au Yémen.

l'Insulinde. Toutefois, un courant ancien existant entre le Ḥaḍramawt et les ports de la mer Rouge a conduit des familles ḥaḍrami (les Ba Nabila, les Ba Chanfer, les Ba Makhrama, les Ba Kirkanda, les As-Saqqâf, etc.) à Djibouti où elles ont, en général, connu le succès.

Les émigrés étaient majoritairement des sunni shâfi'i. Les habitants du haut plateau appartenant au courant zaydi¹⁴ de l'islam yéménite émigrèrent peu et étaient à Djibouti en nombre très réduit. N'ayant dans ce port que peu de velléités de préserver leur identité de montagnards, ils se mêlèrent sans trop de réticence à leurs compatriotes shâfi'i. Quant aux *ismâ'ili*, aucun membre de cette petite confession ne semble s'être jamais établi dans la Corne. Ce serait à vérifier.

À côté des musulmans, quelques juifs se sont en revanche installés à Djibouti dès sa fondation. S'ils sont tous venus d'Aden où existait une forte communauté¹⁵, il n'est pas possible de déterminer s'ils faisaient partie des juifs 'adani de souche ou de ceux qui, dans l'espoir de s'embarquer pour la Palestine, avaient quitté le Nord-Yémen pour s'entasser dans le quartier juif de cette ville. En 1901, ils étaient 50 à Djibouti ; l'année suivante Vignéras remarque que leur nombre était en augmentation (Angoulvant & Vignéras 1902 : 146), mais en 1921, ils ne seront encore que 111.

L'Administration française ne songea jamais à les considérer ethniquement comme Arabes¹⁶ et leur accorda, tant qu'ils furent assez nombreux, des assesseurs dans les tribunaux indigènes. Vivant entre eux, ils avaient reconstitué leur mode de vie yéménite, ne renonçant pas même au port des *péot* (ar. *zinânir*, cadenettes) et s'adonnaient à de petits métiers. Ils avaient leurs lieux de culte et une de leurs synagogues se serait trouvée rue de Rome¹⁷. Lorsque l'État d'Israël, fraîchement créé, organisa le transfert en Palestine de la majeure partie des juifs du Yémen au printemps 1949, les juifs de Djibouti partirent pour Aden afin de se joindre au mouvement. Les Arabes firent alors tout pour dissuader les Issa, notamment par des prêches dans les mosquées, d'acheter leurs affaires sous peine de punitions célestes. Mais, d'après Thompson (Thompson & Adloff 1968 : 52), plusieurs propriétés juives furent peu après occupées par... des Arabes.

Précisons enfin que, comme dans toutes les communautés yéménites du monde, les émigrés yéménites de Djibouti étaient dans leur quasi-totalité des hommes. La proximité de la mère patrie ne semble pas avoir

14. Le zaydisme (*zaydiyya*) n'existe plus aujourd'hui qu'au Yémen. Par sa position sur la question de la succession califale il appartient à la mouvance *shi'i*, mais ses points de vue doctrinaux l'apparentent au mu'tazilisme (*mu'taziliyya*) qui tend vers le rationalisme.

15. Voir notamment le livre de AHRONI (1994).

16. C'est pourtant le cas dans la tradition yéménite qui les tient pour des descendants du même ancêtre éponyme que les musulmans. Cette façon de voir est conforme à l'histoire car, malgré les pieuses légendes, ces juifs sont des descendants de prosélytes arabes.

17. Information communiquée par Didier Morin.

modifié cette pratique. Peut-être a-t-elle simplement favorisé les visites « *fī l-qarya*, au village » propices à l'agrandissement des familles restées au pays. Les unions avec des femmes somali ou afar de Djibouti n'ont pas été rares.

Implantation des émigrés

Rappelons que les Yéménites n'ont jamais été présents de manière significative qu'à Djibouti-ville. Le tableau ci-dessous établi sur des données recueillies (comment ?) au moment du référendum de 1967¹⁸, montre qu'ils n'étaient présents « en brousse » qu'au nombre de quelques dizaines d'individus, toujours fixés dans les chefs-lieux de cercle.

<i>Cercle</i>	<i>Yéménites</i>		<i>Électeurs</i>	<i>Population totale</i>	<i>Électeurs</i>
	<i>français</i>	<i>non-français</i>			
Djibouti	3 000	5 000	1 334	62 000	10 920
Ali-Salieh	15	20	5	10 700	4 976
Dikhil	90	50	36	22 300	9 526
Tadjoura	20	0	6	21 000	9 121
Obock	44	50	27	9 050	4 481
<i>Total</i>	3 169	5 120	1 408	125 050	39 024

Aux premiers temps de la colonie, ils occupèrent divers quartiers de l'agglomération. Ainsi, en 1906 (Augustin 1975 : 30-31), ils étaient installés à Ambouli (363 Arabes, 37 Soudanais, 24 Somali, 15 Afar, 6 Éthiopiens, 3 Sénégalais), au Bender Gedid, c'est-à-dire dans les « quartiers » de la ville « indigène » (1 621 Somali, 1 501 Arabes, 151 Afar, 137 Soudanais, 26 Indiens), ou aux plateaux du Serpent et du Marabout (712 Arabes, 242 Européens, 163 Somali, 162 Indiens).

Peu à peu, les zones d'habitation se stabilisèrent et, selon leur fortune et l'ancienneté de leur établissement, les émigrés yéménites se répartirent en trois groupes installés dans des quartiers différents. Dans les années 1970, la situation se présentait comme suit :

Les familles venues au début du siècle, enrichies, vivaient dans les mêmes quartiers (Marabout, Serpent, etc.) que les Européens dont le mode de vie les influençait, sans toutefois qu'ils se mêlassent à eux. Connaissant mal, ou pas du tout le Yémen, ils avaient souvent adopté la nationalité française et se mariaient à Djibouti. Pour marquer leur élévation, ils ne frayaient guère avec les Somali et les Afar. Les natifs du Yémen habitaient

18. D'après *Le Réveil de Djibouti* du 11 mars 1967 (journal édité par l'Administration de 1943 à 1977).

autour de la place Ménélik, là où étaient leurs affaires, vivant parfois même dans leur arrière-boutique dont ils extrayaient leur lit (*angareb*), quand la chaleur, insoutenable, les poussait à dormir sur les terrasses ou dans la rue. Ils avaient souvent laissé une famille au Yémen et conservaient, plus que les précédents, les mœurs et les comportements du pays. La masse enfin, d'arrivée ancienne ou récente, mais de revenus modestes, vivait dans le Quartier 1, aux côtés des Afar et, dans les parties orientales des Quartiers 2 et 3 (*Carte ethnique* 1972). De petits groupes étaient dispersés dans le Quartier 7 à dominante issa et dans la Cité du stade. Les métis, eux, étaient établis pour la plupart au Quartier 4. Rappelons que les Hakmi, fidèles à Ambouli, étaient installés donc un peu à l'extérieur de la ville. Cette répartition s'était assouplie dans les dernières années de la présence française, à la suite des perturbations causées par l'extension considérable prise par l'agglomération et la création de nouveaux quartiers.

Activités économiques

Dans un pays où le problème social majeur a été de tout temps le chômage, il n'y a jamais eu de Yéménites sans emploi car la réputation qu'ils ont acquise d'être des travailleurs stables et productifs les ont constamment fait préférer par les employeurs aux membres des autres groupes ethniques. Ils jouissaient en effet d'une réputation élogieuse, à la hauteur de laquelle ils se maintenaient. On les disait actifs, compétents dans leur domaine, intelligents, dociles et réguliers dans leur travail. En ajoutant à cette avalanche de qualificatifs positifs quelques traits qui le sont moins — âpreté au gain, dureté en affaire, etc. —, on retrouve la physionomie sociale des émigrés yéménites dans le monde entier, de l'Insulinde à l'Amérique du Nord.

Dans une colonie aux colons rares et aux colonisés mal fixés, les Yéménites s'imposèrent rapidement et aisément dans de nombreux secteurs professionnels. Ils se rendirent indispensables dans des secteurs que nul ne leur contestait : l'artisanat, le bâtiment (entre autres, la plomberie, la charpenterie, l'électricité, la maçonnerie), les services (sténodactylographie, transports...).

Les métiers de la mer resteront leur chasse gardée. Propriétaires, capitaines, matelots, pêcheurs étaient presque tous yéménites et les bateaux commerçaient principalement avec le Yémen. Pendant l'année 1947, époque à laquelle la navigation traditionnelle était encore active, sur 971 boutres qui touchèrent Djibouti, 922 venaient du Yémen (dont 647 d'Aden), contre 46 du Somaliland et 3 d'Éthiopie (Lesourd s.d.). Les marins formaient un univers assez clos. Au port, ils vivaient sur leur bateau. En général, seuls les capitaines avaient les moyens de prendre femme et d'avoir un logement en ville. Ils monopolisèrent aussi les emplois auxquels les Somali pouvaient prétendre : dockers, soutiers et chauffeurs à bord des navires, s'attirant ainsi de leur part une jalousie haineuse (voir *infra*).

Mais c'est dans le commerce que certains Yéménites prospérèrent vraiment. Ici comme ailleurs, et avec de faibles capitaux, ils s'assurèrent du contrôle du commerce de détail et le tinrent, à 90 %, jusqu'en 1950, date à laquelle quelques Somali entreprirent de les concurrencer. Dans une moindre mesure ils contrôlèrent aussi le commerce du gros et du demi-gros. Malgré la concurrence des Indo-Pakistanaïs, leur place dans l'import-export et le change (ont-ils pratiqué l'usure comme en Insulinde ?) n'était pas négligeable. Longtemps, ils ont accaparé les emplois de la Banque d'Indochine qui fut, des décennies durant, la seule banque française à opérer au Yémen.

Dans le choix d'un métier, l'émigré issu d'une société dans laquelle les activités sont affectées d'un coefficient de « dignité » a accepté de déroger et de se consacrer à des métiers inférieurs à ceux qu'il aurait pratiqué au pays. Certaines activités sont pourtant restées frappées du même discrédit qu'au Yémen : la restauration, le négoce du *qât*¹⁹ et celui des légumes. La majorité des émigrés étant shâfi'i, ces réserves étaient toutefois moins pesantes qu'elles ne l'auraient été pour des zaydi. Si l'importation du *qât* d'Éthiopie, par exemple, était aux mains des Somali (en 1976, sur six importateurs, un seul était yéménite), il semble que ce soit plus en raison de l'animosité que les Éthiopiens manifestent souvent à l'encontre des Yéménites que de la répugnance de ces derniers à s'y livrer.

Notons encore que les activités au service de l'État ont peu attiré les émigrés, même lettrés. La condition militaire semble, de même, les avoir rebutés alors qu'en d'autres lieux ils se sont volontiers fait mercenaires. Le Bataillon somali qui s'illustra pendant la Première Guerre mondiale comptait cependant 200 Yéménites parmi ses 1 700 hommes²⁰. Enfin tous les métiers à connotation religieuse — *imâm*, *qâdî*, etc. — leur revenaient²¹.

Comme en Insulinde et au Yémen même, celui qui réussissait plaçait sa fortune dans l'immobilier. Jusque vers 1950, 80 % des immeubles appartenaient aux Arabes, mais à cette date, pour briser la politique de hauts loyers qu'ils pratiquaient, l'Administration et les particuliers se mirent à construire, érodant ainsi leur monopole. Une bourgeoisie immobilière et commerçante se constitua donc. Dans les années 1970, on citait parmi les réussites les plus fameuses — toutes activités confondues —

19. Arbuste dont les feuilles, mastiquées, procurent un effet euphorisant, le *qât* a été introduit à Djibouti par les Yéménites. À l'époque qui nous intéresse, bien qu'il ait été classé en France au tableau B des narcotiques, sa vente à Djibouti était absolument libre... Concurrent agricole du café, le *qât* ne pousse qu'en altitude et doit donc, à Djibouti, être importé. S'il l'était et l'est encore d'Éthiopie, et non du Yémen, c'est surtout pour des raisons d'ordre économique : le Yémen suffit à peine à ses propres besoins.

20. Les autres étaient des Gadaboursi, des Éthiopiens, etc. Voir BOUET (1931).

21. Dans les années 1970, le seul libraire non européen de la ville était un Hadrami.

celles de MM. Saleh Awad Al-Kirchi, Ba Chanfer, Ba Nabila, Dorani, Abdallah Taher, Mohamed Omar Saleh dit « Omar des Salines » et surtout Saïd Ali Coubèche.

Cohésion relative...

Les Yéménites, étrangers dans la colonie et exclus des sociétés locales, ont été naturellement poussés — malgré la diversité de leurs origines — à constituer une communauté au sein de laquelle ils pourraient exprimer leur identité. Un certain nombre de structures ont donné à cette communauté une sorte d'armature que ne possédèrent jamais au même degré les autres groupes ethniques de la ville. Elle disposait en effet d'écoles, de clubs à caractère sportif ou culturel, et d'associations à base tribale.

Dès les années 1900, il était possible à Djibouti de se « débrouiller » en parlant l'arabe. Mais si les Yéménites ont ainsi diffusé leur langue vernaculaire, ils ont en revanche été dans l'incapacité de répandre l'arabe littéral hors des cercles religieux. L'Administration française, fidèle à son jacobinisme, ne pouvait tolérer qu'une autre langue puisse entrer en compétition avec le français. Pour pouvoir avoir accès à leur culture, les Yéménites créèrent donc leurs propres écoles. La plus connue était l'École franco-islamique, dite « École Coubèche », du nom de son puissant mécène. Fondée avant la Seconde Guerre mondiale, elle réunissait déjà 150 élèves de toutes ethnies en 1947, alors qu'à cette date les écoles primaires françaises n'en comptaient que 600 et qu'il faudra encore attendre deux ans avant qu'un embryon d'enseignement secondaire ne voit le jour. De futurs cadres du pays en furent les élèves, tel Abdallah Mohammed Kamil, président du Conseil de Gouvernement en 1977. D'autres écoles encore ont existé (Al-Madrassa al-nagah al-islamiyya et Al-Madrassa al-Fallah al-islamiyya, par exemple), mais en dépit de ces efforts, rares ont été les Yéménites de culture arabe *écrite*.

À la différence de Yéménites émigrés en d'autres lieux (en Insulinde par exemple) ceux de Djibouti n'ont jamais disposé de journaux en arabe et les émissions radiophoniques qui leur étaient destinées se sont toujours révélées très pauvres.

Des associations culturelles ou sportives ont existé. Culturel et statutairement apolitique, le « Club de la Jeunesse arabe », fondé en 1937, a toujours été assez influent pour que l'Administration française ait tenté d'en contrôler la direction. En 1976-1977, le haut-commissariat faisait ainsi pression depuis six ans pour maintenir en place une équipe particulièrement pro-française qui aurait dû être renouvelée annuellement. Un conflit à relents politiques était alors ouvert entre une partie des membres et la direction. À la fin de notre période, en 1977, plusieurs clubs sportifs fonctionnaient : le Club « Cœur de Lion », le « Club Inter » et le « Triomphe Club » (quelques Afar et Somali en faisaient aussi partie).

Tandis que ces groupements favorisaient la cohésion de l'ensemble de la communauté, d'autres poussaient à l'inverse au maintien des particularismes. Ce sont les associations d'entraide tribale et de bienfaisance qui regroupèrent les Zaydi, les Machlihi, les Duraymi, les Baydâni, les Hâkmi, etc., et même les métis. Mais, soit que certains y aient vu une manœuvre de l'Administration coloniale pour diviser les Yéménites entre eux, soit que les liens sur lesquels elles étaient censées reposer aient perdu de leur signification, ces associations, celle des Baydâni exceptée, connurent rarement un succès durable.

Pendant toute la période qui précéda l'indépendance, la « communauté arabe » a été représentée de façon informelle auprès de l'Administration par un « président ». Choisi selon un processus à préciser, il n'était pas appointé, à la différence des notables somali et afar (un des très rares notables yéménites appointé était le *qâḍi*, mais en raison de sa fonction et non pas de son appartenance ethnique). C'est donc apparemment la communauté elle-même qui engendra cette autorité qu'il faut rapprocher de celle des *abu* que se donnaient les colonies d'Insulinde. De même que le *muqaddam* était un intermédiaire obligé entre l'employeur et l'employé, le « président » de la communauté était un intermédiaire entre l'Administration et l'administré arabe, mais il ne détenait aucun pouvoir spécifique.

Bien que les Yéménites n'aient jamais été reconnus comme un groupe ethnique « autochtone », ils ont toujours été représentés dans les diverses assemblées et instances exécutives qui se sont succédé à la tête du pays depuis 1946. Loin d'être le résultat d'une sorte de pacte « à la libanaise », cette représentation était due au fait que le découpage électoral créait des circonscriptions à électorat arabe. L'Administration y veillait même parfois pour favoriser une partie de la population qu'elle savait lui être globalement acquise.

	<i>Afar</i>	<i>Issa</i>	<i>Somali non issa</i>	<i>Euro-péens</i>	<i>Yéménites</i>	<i>Total</i>	%*
Conseil représentatif (mars 1946)	4	1	2	10	3	20	36,25 (1946)
Assemblée territoriale (juin 1957)	8	7	7	5	3	30	20,58 (1957)
Assemblée territoriale (novembre 1958)	13	8	6	4	1	32	20,58 (1957)
Conseil de gouvernement (1958)	3	3	1	1	0	8	20,58 (1957)
Assemblée territoriale (novembre 1963)	16	8	3	4	1	32	21,42 (1961)
Chambre des députés (novembre 1968)	16	8	3	4	1	32	15,41 (1967)
Conseil de gouvernement (1968)	5	3	0	1	0	9	15,41 (1967)

* Pourcentage des Yéménites dans la population.

Le tableau qui précède donne le nombre de représentants arabes ayant siégé dans les différentes instances élues à partir de 1946. Le pourcentage que représentaient alors les Yéménites par rapport à la population totale est rappelé dans la colonne de droite (*) afin de permettre des rapprochements. Ceux-ci montrent que même en tenant compte du fait qu'ils n'étaient présents significativement qu'à Djibouti-ville, les Yéménites n'ont jamais été sur-représentés. En revanche, la place attribuée aux autres groupes, dépendant davantage du rôle que l'Administration coloniale entendait leur faire jouer que de leur véritable importance numérique, a pu, elle, être très variable, voire disproportionnée. C'est ainsi qu'un élu arabe représentait 1 873 de ses congénères en 1946, 2 333 en 1957 et 8 000 en 1968. Pour les Afar et les Somali les chiffres étaient respectivement 2 714, 1 545 et 1 922.

Constaté que les Yéménites ont été plutôt insuffisamment représentés fait justice de l'accusation selon laquelle ils auraient cherché à jouer, en tant que tels, un rôle politique. Ce n'est qu'en apparence que les événements de 1946-1949, sur lesquels je reviendrai, semblent prouver le contraire. Ici, comme partout ailleurs, les émigrés yéménites se sont tenus à l'écart de la vie politique²². Cela ne signifie évidemment pas qu'ils n'aient pas éprouvé de sympathies politiques, mais elles ont toujours été discrètes et égoïstes : ils ont soutenu ceux qui favorisaient de fait leurs affaires, c'est-à-dire, pendant longtemps, les partisans de la présence française. En revanche, lorsqu'il fut évident que celle-ci était menacée, ils se divisèrent en partisans chaleureux de son maintien et en sympathisants des revendications des populations autochtones. Les premiers adoptèrent sans réticence la nationalité française, au risque de se retrouver, au moment de l'indépendance, étrangers dans leur propre pays d'adoption²³. En se développant, ces revendications allaient accentuer cette division.

Ces associations et représentations ont sans conteste garanti le maintien de l'entité de la colonie yéménite mais ont freiné son intégration à la population autochtone. Certains Yéménites, partisans de jouer à fond la « carte Djibouti », l'ont d'ailleurs regretté alors même que l'Administration française s'en félicitait.

... et déstructuration sociale

Cependant l'apparition de structures propres, l'élaboration d'une culture originale et la diversité d'origine des émigrés, ont contrarié la reconstitution formelle de la hiérarchie sociale yéménite. Les expatriés, en quelque

22. Les fondations de sultanats à Bornéo (Pontianak et Koubou) ou le rôle joué dans le sultanat d'Acéh par le *sayyid* 'Abd ar-Rahmân b. Muḥammad az-Zâhir, etc. ne contredisent pas cette vérité globale. Cf. VAN DEN BERG (1886).

23. De fait, certains furent alors contraints, pour y demeurer, à rechercher des places de coopérants.

sorte « libérés », se sont intégrés à la réalité sociale de la colonie, fondée sur l'appartenance ethnique et le pouvoir économique. Placés entre la société française qui ignore les tribus et les castes, et la société somali qui connaît les unes et les autres, ils ont plus été tentés de se mettre au diapason de la première que de la seconde. Les liens tribaux se sont ainsi distendus, tandis que seuls les groupes sociaux supérieurs et inférieurs — les *sayyid* (sing. *sâda*) et les *akhdâm* — conservaient une certaine cohésion.

Les *sayyid*, descendants du Prophète, étaient ici presque tous shâfi'i et leur prestige, surtout s'ils s'adonnaient à des activités mercantiles, était moins éclatant qu'au Yémen. Ils fournissaient le *qâdî* de Djibouti et, même en brousse, les *imâm* des mosquées. Leur conception stricte de l'islam les conduisait, comme au Yémen, à lutter contre les pratiques coutumières, au risque d'entrer en conflit avec leurs ouailles afar ou somali. De 1963 à 1977, c'est un membre de la tribu *mashâykh* des Ba Makhrama qui assumait la charge d'*imâm* de la grande mosquée Hamoudi (fondée par un Yéménite dans les années 1920). Depuis les années 1970, des *imâm* somali ont petit à petit remplacé les Yéménites. Au lendemain de l'indépendance, ils conserveront pour peu de temps encore les mosquées Hamoudi, Cheikh Hassan et Ag-Gedidi : le *qâdî* As-Saqqâf, en fonction depuis de longues années, devra finalement lui-même céder la place à un Somali issa.

Le terme « *akhdâm* », qui désigne au Yémen les membres d'un groupe social bien caractérisé, voué au balayage et à diverses besognes viles, semble avoir englobé ici, sous une appellation commune, non seulement les *akhdâm* mais aussi les bouchers, les circonciseurs, etc., c'est-à-dire les *'andîl*, dont les activités sont moins dépréciées. Si les *akhdâm* de Djibouti restèrent circonciseurs, ils furent privés de leur fonction d'égorgeurs par la construction, très récente, d'abattoirs modernes. Ils surent parfois adapter certains de leurs métiers aux nécessités des temps : de vidangeurs, ils devinrent plombiers. Bien qu'ils aient bénéficié de la prospérité générale et de l'atténuation des clivages sociaux, l'ostracisme dont ils étaient l'objet persista partiellement. Pendant longtemps, ils habitèrent quelques rangées de maisons des Quartiers 2 et 4 jusqu'à ce que l'hostilité de leurs voisins les incite peu à peu à se disperser. Les Somali ne les distinguaient pas des autres Yéménites, mais ces derniers qui les connaissaient n'auraient pas admis que leurs enfants jouent avec les leurs et se refusaient à contracter mariage parmi eux. Les *akhdâm* auraient été une centaine au moment de l'indépendance.

Relations inter-ethniques

Les Yéménites, arabes, musulmans de longue date et sédentaires de haute civilisation, exercèrent sur les nomades aux conditions de vie précaires, non arabisés et superficiellement islamisés que sont les Afar et les Somali,

une influence certaine. Rivale de l'influence française, l'Administration coloniale pensa tantôt la combattre, tantôt l'utiliser.

Les relations entre les Somali et les Afar d'une part, et les Yéménites de l'autre, furent complexes. L'usage que ces derniers font de la langue sacrée, l'arabe, et leur appartenance à la « race » du Prophète, les revêtent d'une aura religieuse et leur attirent le respect. *Imâm* et *qâdî* yéménites exercèrent une autorité religieuse effective sur les Afar et sur les Somali, qui devaient historiquement leur islamisation à des prédicateurs et négociants yéménites. Les *imâm* yéménites formaient les *wadadin* (sing. *wad-dado*) qui constituent l'encadrement religieux populaire du pays, avant de les envoyer prêcher auprès de leurs contribuables sur des thèmes qui leur étaient chers. Par leur intermédiaire, ils entretenaient ainsi la défiance à l'égard des « chrétiens » et notamment de leur système scolaire, travaillant à garder la jeunesse sous influence arabe. Si l'on ajoute à cela que les Somali se mirent peu à peu à arabiser leurs noms et à emprunter aux Arabes de nombreux éléments de civilisation, on peut affirmer que pendant les décennies de la présence coloniale française les habitants autochtones de Djibouti furent sous forte influence yéménite.

Toutefois, dans l'esprit des populations locales l'admiration d'origine religieuse qu'ils portaient aux Arabes se mêlait à la jalousie solide que leur inspirait leurs succès économiques. Écartés par eux de nombreux emplois auxquels ils auraient pu prétendre, ils les rendaient responsables de leur situation. Les Afars, peu nombreux en ville, n'étaient guère concernés, pas plus que les Somali non issa, eux-mêmes *étrangers*, et qui ne voyaient dans les Arabes que des concurrents.

Les Issa, en revanche, se sentaient d'autant plus frustrés qu'ils se considéraient, en tant que signataires de traités avec la France, comme les seuls occupants légitimes de Djibouti. Dans leur inimitié tenace, ils associaient les Somali non issa aux Yéménites. Pour eux les Issa étaient coupables de commercer (surtout le bétail) avec les Yéménites, les Gada-boursi de s'entendre, comme les Yéménites, trop bien avec les Français. Ils eurent longtemps tendance à se rapprocher des Afars pour tenter de faire cause commune face aux intrus de toute origine.

La colère des Issa s'exprima à différentes reprises. En 1932, leur *ugaas*, Hussein, exagérant beaucoup l'attachement des Issa à la France, déclara au gouverneur Chapon Baissac²⁴ :

« Les Issas veulent vivre et mourir sous le drapeau de la France mais il y a entre les Issas et la France la race arabe qui les sépare. Les Arabes viennent dans la colonie sans un sou dans leurs poches, ils font du commerce avec beaucoup de concurrence et ne laissent pas aux Issas le plus petit métier. Si tous les pauvres du Yémen viennent chercher fortune chez nous dans 10 ans ils seront plus nombreux que les véritables gens du pays. Nous demandons d'interdire aux Arabes l'entrée de la Colonie car un aveugle ne peut guider un autre aveugle. Nous, les

24. Gouverneur du 18 mai 1924 au 8 juillet 1934.

Issas, sommes aveugles et voulons ouvrir les yeux. Avec les Arabes, nous ne pourrions jamais y parvenir. Nous demandons l'aide de la France »²⁵.

Tant que les Arabes ne furent pas noyés dans la masse des émigrés somali, ils furent exposés aux protestations, parfois agressives, des Issa. Des incidents violents ponctuèrent l'histoire de leurs relations, comme ceux de 1937 à propos des emplois à bord des navires et ceux de 1946-1949 qui opposèrent les communautés pour l'attribution des premières fonctions politiques²⁶.

Les incidents de mai 1937

L'affaire éclata en 1937²⁷, mais elle couvait depuis bien plus longtemps. Elle avait déjà failli voir le jour pendant la Première Guerre mondiale. La question se résumait simplement :

« Deux races, trois nationalités se disputent les emplois de soutiers et chauffeurs à bord des navires français desservant les lignes d'Extrême-Orient et de l'océan Indien appartenant à des Compagnies titulaires de contrat avec l'État, les Arabes, les Issas et Danakils [Afar] de la Côte française des Somalis, d'une part, d'autre part les Arabes étrangers du Yémen, les Arabes sujets anglais d'Aden et les Somalis [non issa] sujets français. »

En fait, les Afar n'étaient pratiquement pas concernés. La rivalité opposait les Somali et presque exclusivement les Issa, qui pouvaient seuls, ou presque, se prévaloir de la qualité de sujets français et les Yéménites qui étaient alors sujets de l'*imâm* du Yémen, sujets britanniques ou, rarement, sujets français. Pour mesurer l'enjeu, il faut se remémorer l'importance que revêtait alors le trafic maritime entre la métropole, l'océan Indien et l'Extrême-Orient, l'importance aussi de Djibouti comme seule escale française sur cette route, et l'absence dramatique d'emplois dans la colonie.

Mais les voies maritimes étaient aussi routes d'émigration. Le décret du 21 décembre 1920 réglementait à la CFS simultanément l'émigration et le recrutement des chauffeurs (art. 8 à 16). Nul ne pouvait quitter la colonie sans un livret d'identité délivré par le commissaire de police ou sans un livret d'identité spécial délivré par l'Inscription maritime, s'il était chauffeur. Obtenir un emploi de chauffeur signifiait pouvoir partir en règle, et pouvoir revenir : en un mot pouvoir travailler et pouvoir émigrer.

25. Cité dans OBERLÉ (1971 : 126-127) qui ne donne pas ses sources.

26. En 1976 encore, à la veille de l'indépendance, un incident entre un pilote sud-yéménite et ses passagers djiboutiens sera sur le point de dégénérer en émeute anti-arabe.

27. Les archives concernant cette affaire sont en général datées de 1937-1938. Elles s'ouvrent juste, donc, à la consultation. On se reportera principalement aux dossiers Iaffpol/2665/5 et 2665/7.

Arabes et Somali se disputaient donc les emplois de soutiers et de chauffeurs. Ou, mieux dit, les Arabes cherchaient à sauvegarder le quasi-monopole qu'ils avaient établi sur ces emplois que les Issa convoitaient. Dans ce but, ils faisaient valoir leur valeur professionnelle, à laquelle les Issa opposaient leur qualité de sujets français. Le conflit était circonscrit autour de la plus importante compagnie, les Messageries Maritimes, qui depuis toujours préféraient employer des Arabes. Les raisons invoquées de ce choix étaient d'abord négatives : les Somali ne faisaient pas l'affaire, car — jugeaient les Messageries — ils étaient indisciplinés et batailleurs, physiquement inaptes aux tâches demandées, paresseux et inappliqués à leur travail. En outre, ils ne s'entendaient pas avec les Arabes, ce qui obligeait à n'embarquer sur un bateau que des « auxiliaires de l'une ou l'autre race ». En revanche, disaient les représentants de la compagnie, « les Arabes ont donné et donnent toute satisfaction ».

Il était de notoriété publique aussi — mais les Messageries Maritimes refusaient de l'admettre — qu'il y avait entente entre les *sarandj* et les officiers mécaniciens qui reconnaissaient préférer les Arabes pour leur valeur professionnelle. Les Somali, eux, se disaient parfaitement capables d'occuper ces emplois et prétendaient que la préférence des officiers était achetée. Mais de ce système, il n'existait aucune preuve. Les Somali exigeaient que ces emplois soient désormais réservés à des sujets français, ou à eux-mêmes, et que les Arabes en soient exclus.

Le conflit s'était durci à partir de 1927, au point qu'une mission d'inspection des Colonies vint à Djibouti en 1931, mais elle ne parvint pas à suggérer de solution satisfaisante. J. de Coppet²⁸, qui succéda à Chapon Baissac en mai 1934, allait tenter de rendre la situation plus équitable. Le nouveau gouverneur était convaincu, d'une part, de la complicité des mécaniciens et des compagnies de transport en faveur des Arabes et, d'autre part, que la main-d'œuvre somali n'était pas inférieure à la main-d'œuvre arabe. Il pensait qu'il était possible, à terme, de contraindre les compagnies à n'embaucher que des sujets français, ce qui reviendrait à n'embaucher pratiquement que des Somali et qu'il fallait interdire le recrutement d'Arabes non français et spécialement s'abstenir de recruter à Aden des Yéménites qui ne le seraient forcément pas.

Coppet exigea d'abord des compagnies qu'elles embauchent, « pour essayer », des soutiers somali. Mais celles-ci freinèrent l'expérience. Le 6 avril 1935, une bagarre survint à Djibouti à la suite du refus des Messageries Maritimes — malgré ces recommandations — d'embarquer des Somali sur le *Maréchal-Joffre*. Une manifestation réunit cinq cents personnes sur la place Ménélik et la police dût procéder à dix-huit arrestations.

Les Messageries Maritimes continuèrent l'« essai » de personnel somali, mais sans modifier pour autant leurs préférences en faveur des Arabes. En 1936 le conflit fut entretenu par l'assassinat, en février, d'un

28. Gouverneur du 7 mai 1934 au 18 juillet 1935.

sarandj arabe par un Issa. En août de la même année, les Somali protestèrent à nouveau au point que le nouveau gouverneur, A. Annet²⁹, demanda à l'agent des Messageries Maritimes de réserver six bateaux aux Somali.

La tension atteignit son point culminant au printemps 1937. Le *D'Ar-tagnan* devait embarquer le 2 mai à Djibouti des chauffeurs somali, mais l'agent des Messageries reçut l'ordre du siège parisien de n'en rien faire. Annet, qui craignait des incidents et des répercussions politiques, tenta de faire annuler les ordres de Paris. Le 1^{er} mai vers 22 h 30, un groupe d'émeutiers se mit à parcourir deux quartiers de la ville en attaquant les Arabes qu'ils rencontraient ou ceux qui dormaient dans la rue sur leurs *angareh* comme c'est l'usage. Ils en blessèrent plusieurs dont trois, au moins, mortellement.

Dès le 2 mai eurent lieu les obsèques des victimes. Toutes les boutiques arabes étaient fermées, ce qui posait des problèmes de ravitaillement aux Somali. La communauté arabe était traumatisée. Des protestations arrivèrent au ministre des Colonies, de Marseille où elles émanaient du « Groupe d'assistance des Arabes de Djibouti résidant à Marseille » et de la communauté de Djibouti. Cette dernière s'indignait que le gouverneur Annet ait quitté ses fonctions, qui arrivaient à leur terme, sans punir les assassins. La population arabe « fera appel, menaçait le texte, au monde musulman entier si les sanctions n'interviennent pas ». Les Arabes craignaient de nouveaux incidents car les Somali ne cessaient de les provoquer à Djibouti comme à Marseille.

Un an plus tard, la Cour criminelle jugea l'affaire et condamna le principal accusé aux travaux forcés à perpétuité. Un autre inculpé fut acquitté faute de preuves. Peu d'émeutiers poursuivis, donc, et encore moins de condamnés au cours d'une audience calme et sans incident. Mais il est vrai que l'administration coloniale souhaitait à tout prix éviter que l'affaire dégénère. Entre-temps le gouverneur Pierre-Alype³⁰, successeur de Annet, avait d'ailleurs réussi à rétablir le calme et à obtenir des deux communautés un acte de réconciliation formelle. Signé le 16 mars 1938 au cours d'une cérémonie publique et solennelle avec serment sur le Coran, ce texte déclarait :

« Par le soin de Dieu. Nous soussignés Arabes et Somalis, Somalis et Arabes. Déclarons et reconnaissons par la grâce de Dieu, par notre cœur, notre langue, notre religion et notre conviction. Avec l'admiration et la louange éternelles : Et d'une prière dégagée de toute suspicion : À Son Excellence Aimée, le Gouverneur Pierre-Alype : À tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, OUI Nous déclarons et reconnaissons avoir conclu un pacte et nous être engagés devant Dieu, ses écrits, son Prophète et les Oulémas de notre religion, qui ont placé le Coran devant Nous. Nous avons juré par Dieu et son Prophète d'effacer de notre cœur la haine et la méchanceté anciennes qui nous ont séparés et affreusement divisés dans la

29. Gouverneur du 10 novembre 1935 au 1^{er} mai 1937.

30. Gouverneur du 1^{er} mai 1937 au 26 avril 1938.

haine qui n'avait jamais existé jusqu'ici et qui aurait ruiné les deux partis, si elle avait subsisté [...].

La France, notre gouvernement bien-aimé, n'a jamais négligé de chercher notre bonheur. Nous sommes entièrement à sa disposition et sous ses ordres. »

L'acte, enregistré au registre du tribunal de la Charia par le *qâdi* de Djibouti, Chamsan Ismael, était signé par trente-deux notables somali et arabes³¹.

Le gouvernement de la Colonie poursuivit sa politique qui consistait à réserver les postes aux sujets français, arabes ou somali, ce qui poussera de nombreux Arabes à tenter d'être reconnus comme sujets français³², à répartir les postes entre les deux groupes, et à contraindre les compagnies à respecter cet arrangement, et plus particulièrement à interdire aux Messageries Maritimes de recruter à Aden. La tension se relâcha peu à peu, mais elle reprit dans le domaine politique quelques années plus tard.

Un après-guerre difficile

De nouveaux affrontements plus graves marquèrent surtout les années 1946-1950, alors que se mettait en place l'Union Française.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, Djibouti, qui avait vécu dans la torpeur politique, avait connu une certaine expansion économique. La fin de la guerre marqua une coupure : la colonie se remettait mal de l'isolement qu'elle avait subi pendant le conflit. Les Somali du Somaliland, de Somalia et d'Éthiopie commencèrent à submerger démographiquement la ville, et le chômage devint un problème crucial. C'est dans ce contexte que la France décida, en novembre 1945, de créer une instance législative : le Conseil représentatif. Dans une ville peuplée d'une majorité de non originaires — 5 500 Yéménites et 5 500 Somali non issa s'opposaient alors à 4 500 Issa et 1 500 Afar —, une telle décision avait toutes les chances de provoquer une flambée de « tribalisme ». Tel fut le cas.

Aux premières élections, en mars 1946, une séparation de l'électorat en deux camps se profila : d'un côté le candidat réputé communiste, Jean Martine, assuré de la sympathie des Somali non issa et des Yéménites, c'est-à-dire des « étrangers », de l'autre, le RPF avec le colonel Edmond Magendie, les Issa et les Afar, c'est-à-dire les « autochtones ». Les Yéménites devaient occuper trois sièges sur dix, les Afar quatre, les Somali

31. Parmi ces derniers, on relève les noms de Salem Mouti, Salem Saleh Souhel (ancien *qâdi*), Saïd Aboubaker El Bas, Ali Coubèche, Mohamed Moustapha, Awad Eda, Saïd Djaffar El Bas, Ali Abdou Djemil, Abdallah Abdourahmane Dorani, Saïd Ali Coubèche, Abdoul Halim Mohamed (*imâm*), Hizan Ghaleb, Mokbel Saleh Zouhayer, Nadji Mohamed, Abdel Krim Dorani, Saleh Sef Saïd, Taha Mohamed, Ahmed ben Ahmed, etc.

32. Notamment en obtenant du *qâdi* des attestations de naissance à Djibouti, de pure complaisance.

non issa deux, tandis que les Issa ne recevaient qu'une place. Le mécontentement de ces derniers s'accrut lorsque le notable yéménite, Saïd Ali Coubèche, fut élu vice-président du Conseil.

La même année, en novembre, eut lieu l'élection du député de la CFS à l'Assemblée nationale métropolitaine : bien que soutenu par le RPF, le candidat issa fut battu par Martine. En décembre, les Issa recevaient un nouveau camouflet lors de la désignation du représentant du pays au sein du Conseil de la République. Le Conseil représentatif, renonçant à choisir Saïd Ali Coubèche à cause de son trop jeune âge, désigna — presque par compensation — un Somali gadaboursi, natif du Somaliland, Djama Ali. En novembre 1947, Coubèche fut élu représentant de Djibouti à l'Assemblée de l'Union Française³³, et en décembre 1948, aidé financièrement par des Arabes, Djama Ali était réélu au Conseil de la République.

Pour les Issa, évincés de tous les postes clés, la mesure était comble. En janvier 1949, des incidents firent six morts. Puis la tension ne cessa de monter, et le 23 août, Issa et Gadaboursi s'affrontaient : bilan trente-huit morts et cent blessés³⁴. Les Arabes ne durent d'être préservés que par l'excentricité de leur implantation, mais, le 19 octobre, un attentat visant Saïd Ali Coubèche coûta la vie à un de ses parents, et le président du Club de la jeunesse arabe ainsi que deux autres personnes furent blessés (Thompson, in Thompson & Adloff 1972 : 64). La tension était alors telle que l'Issa, Hassan Gouled, futur premier président de la République de Djibouti, réclama l'expulsion de tous les « étrangers », à commencer par les Arabes³⁵.

Les esprits s'apaisèrent progressivement. En 1950, une nouvelle loi électorale consacra l'abandon d'un projet de Coubèche qui aurait favorisé les Arabes et réserva quatre sièges aux Issa et autant aux Afars contre deux aux Yéménites et trois aux Somali non issa. En 1951, le favori des Issa, le colonel Magendie, battit Martine, et en 1953, Saïd Ali Coubèche dut céder son siège de conseiller de l'Union Française à un Afar, Mohamed Kamil. Ainsi s'acheva, par l'échec, la tentative de certains Yéménites de jouer le rôle politique que l'importance de leur communauté aurait pu justifier. Force est de constater que cette poussée arabe sur la scène politique n'a pas été le fait — même si elle s'en félicitait — de la communauté dans son ensemble, mais est resté celui d'un petit groupe de personnalités. Leurs espoirs déçus, ces notables se contentèrent désormais de faire prospérer leurs affaires et de ne plus exercer d'influence politique que par personnes interposées, choisies de préférence parmi les non arabes.

C'est à partir de ces événements que s'affirma la division des Yéménites en deux groupes divergeant sur les moyens de garantir leur prospérité.

33. En 1948, il proposa à Martine une loi donnant le droit de vote à qui pouvait parler et écrire le français ou l'arabe.

34. Ces chiffres sont incertains.

35. Dou dou B (1962 : 27). Habile, son rival issa, Mahmoud Harbi, prit leur défense.

Aux consultations de 1958 et 1967, les uns voteront « oui » à la France, et les autres « non ».

Des approches de la consultation de 1958 à celle de 1967, les Yéménites furent soumis à de fortes pressions extérieures de la part du colonel Nasser qui espérait trouver chez eux une cinquième colonne active prête à seconder sur la rive africaine ses projets hégémoniques dans le sud de la mer Rouge. Sans doute souhaitait-il les voir prendre la tête d'un État libéré de la présence coloniale. Ils restèrent, pour leur grande majorité, sourds à ses sollicitations. En 1958, le décompte des voix prouva que nombre d'Arabes avaient voté pour le maintien de la Côte française des Somalis dans le giron de la République française. Dans le même temps, la République de Somalie qui voyait le jour (1960) avec le soutien nassérien revendiquait Djibouti comme terre somalienne.

Soupçonnés d'être francophiles, les Yéménites furent appelés par les radios de Hargeysa et de Mogadiscio à rallier le camp des adversaires du statut rénové de Territoire français des Afars et des Issas proposé en 1967 par la France et à choisir l'indépendance. Ils se répartirent entre les deux propositions dans des proportions difficiles à établir, mais semble-t-il en majorité pour le statut rénové. Le pieux mensonge de la radio somalienne qui, après les avoir vilipendés avant le vote, déclarait à son issue que « les Arabes qui ont voté à Djibouti ont voulu partager l'indépendance avec les Somalis et ont voté "non" au référendum » apparut à chacun comme une tentative maladroite de récupérer la situation.

Après cette date, les deux groupes continuèrent à évoluer. Les Arabes qui soutenaient la présence française seront tentés en 1977, soit de miser sur une réinstallation au Yémen qui réussira à certains, soit de jouer la carte de l'indépendance, avec prudence, traumatisés qu'ils étaient par les massacres d'Arabes (dont de très nombreux Yéménites) qui avaient ensanglanté l'indépendance de Zanzibar en 1963. Les autres, en majorité des jeunes ou des moins jeunes, le plus souvent nés à Djibouti et ignorants du Yémen, étaient assez enracinés pour se sentir djiboutiens. Ils étaient prêts à tenir loyalement leur place dans un État indépendant, et estimaient que le maintien de l'identité yéménite nuirait à leur intégration. Les Somali savaient le rôle que pouvaient jouer ces « Yéménites nationaux ». Seuls sensibles autrefois à la propagande nassérienne, ils étaient parfois admiratifs des réalisations du régime marxiste-léniniste du Sud-Yémen.

Devenue indépendante en 1977, la République de Djibouti adopta plusieurs mesures (cf. Rouaud 1983) qui ont pu faire croire aux observateurs que le nouvel État, pour fonder son unité, allait tabler sur une arabisation partielle et une islamisation de la vie publique qui lui permettraient de transcender la diversité ethnique du nouveau pays. De telles conditions auraient été favorables à l'intégration définitive des Arabes. L'avenir n'a pas confirmé une telle orientation.

BIBLIOGRAPHIE

AHRONI, R.

1994 *The Jews of the British Colony of Aden*, Leiden-New York, E. J. Brill.

ANGOUTVANT, G. & VIGNÉRAS, S.

1902 *Djibouti, mer Rouge, Abyssinie*, Paris, J. André.

AUBRY, M.-C.

1990 *Djibouti, bibliographie fondamentale*, Paris, L'Harmattan.

AUGUSTIN, P.

1974, 1975 « Quelques dénombrements de la population du Territoire français des Afars et des Issas », *Pount*, 13 : 27-28 ; 14 : 15-38 (Revue publiée à Djibouti par la Société d'études de l'Afrique orientale, 17 livraisons d'octobre 1966 à mai 1986).

BOUET, C.

1931 *Historique du bataillon somali*, Rochefort-sur-Mer.

Carte ethnique

1972 *Carte ethnique des quartiers autochtones de la ville de Djibouti*, Bordeaux, Institut de géographie de l'Université de Bordeaux-III, Bureau cartographique.

CHAILLEY, M.

1980 *Notes sur les Afars de la région de Tadjoura : Tadjoura, Sismo, Djibouti, novembre 1935-septembre 1937*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer.

COLLECTIF

1959 *Mer Rouge-Afrique orientale*, Paris, Peyronnet (« Cahiers de l'Afrique et de l'Asie »).

DÉSIRÉ, M.

1963 « Les troupes somalies pendant les deux guerres mondiales », *Revue historique de l'Armée*, 4, nov. : 141-147.

DOUDOUB, I. A.

1962 *Esquisse ethnique de divers groupements autochtones de Djibouti*, Paris, École nationale de la France d'outre-mer, Mémoire n° 1110.

GAVIN, R. J.

1975 *Aden under British Rule, 1839-1967*, London, C. Hurst.

GROSSET-GRANGE, H.

1993 *Glossaire nautique arabe ancien et moderne de l'océan Indien (1975)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS).

KELLER, B.

- 1951 *Les Arabes du Yémen à Madagascar*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM) (« Mémoire du CHEAM », n° 1765).

LESOURD, M.

- s.d. *Les nawakhid navigateurs de la mer Rouge*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM) (« Mémoire du CHEAM », n° 2809).

MULLER, R.

- 1949 « Les populations de la Côte française des Somalis », Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM) (« Mémoire du CHEAM », n° 2590).

OBERLÉ, P.

- 1971 *Afars et Somalis : le dossier de Djibouti*, Paris, Présence africaine.

OBERLÉ, P. & HUGOT, P.

- 1996 *Histoire de Djibouti. Des origines à la République*, Paris, Présence africaine.

PONCINS, E. DE

- 1898 « Voyage au Choa, explorations au Somal et chez les Danakils », *Bulletin de la Société de Géographie*, VII (9) : 432-488.

ROUAUD, A.

- 1983 « Djibouti et les Arabes », *Mémoires du CERMAA*, 2, Paris, Inalco : 225-249.

SOLEILLET, P.

- 1886 *Obrock, le Choa, le Kaffa. Une exploration commerciale en Éthiopie*, Paris, M. Dreyfous (« Bibliothèque des grandes aventures »).

STEFFEN, H.

- 1979 *Population Geography of the Yemen Arab Republic*, t. I et II, Wiesbaden, Dr. Ludwig Reichert Verlag.

SWANSON, J. C.

- 1979 *Emigration and Economic Development : The case of the Yemen Arab Republic*, Boulder, Westview Press.

THOMPSON, V. & ADLOFF, R.

- 1972 *Djibouti et la Corne de l'Afrique*, Trad. fr^{ce} par R. SAINT-VÉRAN, Cagnes-sur-Mer, Chez l'auteur (1^{re} éd. Stanford, 1968).

VAN DEN BERG, L. W. C.

- 1886 *Le Hadramaut et les colonies arabes dans l'Archipel indien*, Batavia, Imprimerie du gouvernement.

VEILLON, C.

1991 « L'affaire de Cheikh Saïd (1868-1914). Une tentative d'implantation française au Yémen », *Cahiers du GREMAMO* (Groupe de recherches et d'études sur le Maghreb et le Moyen-Orient), X : 39-51.

VIGNÉRAS, S.

1900a *Une mission française en Abyssinie*, Paris, Armand Colin.

1900b *Notice sur la Côte française des Somalis*, Paris, Imprimerie Paul Dupont.

RÉSUMÉ

Installés en nombre à Djibouti dès sa création, les Yéménites — toujours qualifiés d'« Arabes » — ont monopolisé de nombreux secteurs économiques et acquis une influence qui n'a jamais débouché sur une prise de pouvoir politique. Placés entre les « autochtones » afar ou somali et les occupants français, ils se sont, aux approches de l'indépendance, partagés entre partisans du maintien de la présence de ces derniers et sympathisants des revendications nationales.

ABSTRACT

For a history of the Djibouti Arabs (1896-1977). — Many Yemeni, who are always called "Arabs", settled in Djibouti when it was founded. They have monopolized several branches of the economy and acquired influence, but never so much as to be able to wield political power. Situated between the French occupants and the Afar or Somali natives, these "Arabs" split, as independence neared, between those who wanted a continued French presence and those who supported demands for nationhood.

Mots-clés/Keywords : Aden, Afar, Arabes, Djibouti, mer Rouge, Somali, Yémen, Yéménites, colonisation, émigration/Aden, Afar, Arabs, Djibouti, the Red Sea, Somali, Yemen, Yemeni, colonization, emigration.